



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Classement du territoire du Grand Narbonne en zone B1

Question écrite n° 933

Texte de la question

M. Frédéric Falcon alerte Mme la ministre du logement et de la rénovation urbaine sur la nécessité de reclasser en zone B1 l'ensemble du territoire du Grand Narbonne. En effet, le territoire du Grand Narbonne, considéré comme une zone tendue, est entouré de communes en zone B1. Le besoin de logements intermédiaires est avéré sur ce territoire. L'impact budgétaire est faible, tandis que les enjeux sont importants pour l'économie du BTP audois. Ce diagnostic est très largement partagé par les différents acteurs politiques et économiques audois. Mme la Préfète avait d'ailleurs transmis une note documentée et argumentée au ministre en février 2021. Celle-ci démontre que l'évolution de ce territoire répond aux critères techniques des zones B1 et que ce surclassement conforterait et accompagnerait la dynamique démographique et économique du littoral audois. Aussi, le maintien en zone B2 constitue un frein à une offre de logement de qualité et un élément de fracture territorial important par rapport aux territoires voisins désormais entrés en concurrence d'attractivité avec le Grand Narbonne. Ce passage en zone B1 pour le Grand Narbonne permettrait la construction d'environ 300 logements par an, soit la création d'environ 280 emplois directs dans les entreprises de BTP audoises, enjeu vital pour le développement économique équilibré. La réindustrialisation ne pouvant s'établir sans une politique du logement forte et ce compte tenu des blocages actuels. Dès lors, il lui demande si le reclassement en zone B1 de l'ensemble du territoire du Grand Narbonne figure parmi les préoccupations du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Falcon](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 933

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement et rénovation urbaine

Ministère attributaire : [Logement](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 octobre 2024](#), page 5428